

3E IMMO
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Rue des Artisans, 21800 QUETIGNY
898 925 185 RCS DIJON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 9 juin,
A 10 heures,

Les associés de la Société 3E IMMO se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Cagdas BABACANOGLU, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Adelin GALLET est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la cession d'actions entre Monsieur Fortin et Monsieur Gallet,
- Constatation de la cession d'actions entre Monsieur Savry et Monsieur Babacanoglu,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la cession des 24 actions, numérotées 1 et 50 à 72, détenues par Monsieur Fortin au profit de Monsieur Gallet intervenue ce jour.

L'Assemblée Générale rappelle qu'en vertu de l'article 9 des statuts, les cessions entre actionnaires sont libres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la cession des 24 actions, numérotées 26 à 49, détenues par Monsieur Savry au profit de Monsieur Babacanoglu intervenue ce jour.

L'Assemblée Générale rappelle qu'en vertu de l'article 9 des statuts, les cessions entre actionnaires sont libres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de l'adoption des deux précédentes résolutions, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante.

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

« Suite à trois cessions d'actions en date du 06 septembre 2022, du 13 septembre 2023 et du 9 juin 2026, le capital social est réparti de la manière suivante :

- A M. Adelin GALLET, 48 actions numérotées 1 à 25 et 50 à 72
- A M. Cagdas BABACANOGLU, 52 actions numérotées 26 à 49 et 73 à 100 »

Tout le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

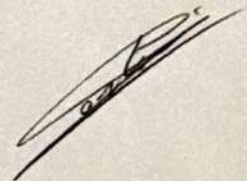
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Cagdas BABACANOGLU

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, diagonal strokes.

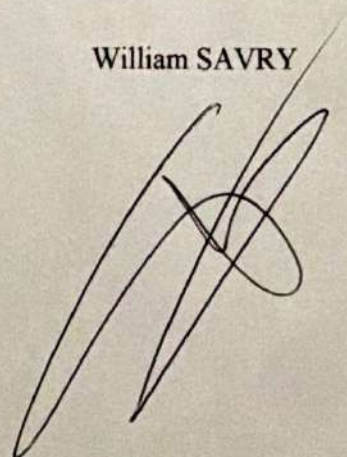
Jérémy FORTIN

A handwritten signature in black ink, featuring a series of fluid, overlapping loops and strokes.

Adelin GALLET

A handwritten signature in blue ink, characterized by a large, prominent loop at the beginning followed by several smaller, connected strokes.

William SAVRY

A handwritten signature in black ink, showing a series of large, sweeping, and somewhat circular strokes.